

LAUDATIO

LA GOUVERNANCE DE NOS SOCIETES A LA LUMIERE DE LA PENSEE D'ALAIN SUPLOT

PETROS STANGOS*

*Professeur de la Faculté de Droit
Université Aristote de Thessalonique*

Pourquoi, alors qu'il avait héroïquement dirigé - selon la Bible – l'Exode des Hébreux vers la Terre Promise, Moïse est mort juste avant d'y pénétrer ? Selon les exégètes, ce divin châtiment est expliqué par une faute impardonnable que le prophète avait commise : il avait accepté que son peuple soit recensé, ainsi que nous l'apprend le texte de l'Ancien Testament intitulé, précisément, « le Livre des Nombres ». Or, ce décompte dévalorisait les membres de la communauté, les réduisant au rang d'éléments d'une masse indifférenciée. Il leur niait la qualité de personnes libres et singulières, fondait le pouvoir exercé sur les êtres humains sur des abstractions chiffrées. Ce péché attira le châtiment divin.

Grèce, an 2017 ap. J.-C. : depuis huit ans, des millions d'Hellènes vivent sous l'empire des nombres. Des lois, adoptées par le Parlement hellénique, sont soumises à la poursuite d'objectifs chiffrés, dotés d'une normativité suprême - mais, nullement... divine. Qui des deux, les Nombres ou les Lois, détermine le quotidien des citoyens, leur

* Professeur de droit de l'UE et de droit européen des droits de l'homme (chaire Jean Monnet). Membre, depuis 2009, du Comité européen des droits sociaux (Conseil de l'Europe), dont il a été vice-président de 2013 à 2016.

mode de vie ? L'objectif d'une croissance de 2,7% pour cette année ou celui de réaliser un excédent budgétaire de 3,5% tous les ans, d'ici 2023 ? Ou bien, est-ce la Loi qui impose, impitoyablement, les conditions inhumaines de travail et la modicité des salaires qui amènent une grande partie de la population, 36% (encore un Nombre !) de celle-ci, à ne même plus pouvoir vivre des revenus de son travail ?

Les universités, les hôpitaux, les écoles, le système judiciaire, les organes exécutifs et législatifs de l'État, rien n'échappe, de nos jours, dans toute société capitaliste, à la tyrannie des Nombres. Quantifiez, quantifiez, quantifiez, même... l'incalculable. C'est le mot d'ordre qui régit, de nos jours, le rationnel de tous les pouvoirs, de toute forme d'organisation de la société.

Le professeur Alain Supiot comble, à sa manière, l'écart entre les périodes historiques que l'espèce humaine traverse dans sa quête incessante d'un vivre collectivement hétéronome, résistant aux défis qu'elle crée, elle-même. Son approche se trouve condensée dans les cours qu'il a donnés sous le titre générique *La gouvernance par les nombres*, au Collège de France, durant les deux premières années (2012-2014) qui ont suivi son élection à la chaire *État social et globalisation*. Selon la tradition établie dans l'enseignement des professeurs de cet établissement distingué et unique en son genre en Europe et dans le monde, les cours d'Alain Supiot ont été publiés dans un ouvrage de 500 pages, en 2015^{***}. À la suite des cours et de l'ouvrage, les prises de position de l'auteur sur les questions les plus brûlantes de notre époque se multiplièrent. Mais, ceux-là furent également à l'origine de débats publics, de critiques et de réflexions qui ont dépassé les frontières du monde francophone.

Selon la tradition académique, il convient que la *laudatio* des travaux et des jours de la personnalité honorée du titre de docteur *honoris causa* soit libre des contraintes, normatives et formelles, qui sont celles de la critique littéraire. Ainsi, il est d'une importance et d'une valeur particulières de proposer une synthèse des empreintes indélébiles que laisse, sur la pensée critique contemporaine, l'aventure humaine de la gouvernance par les nombres, telle que la conçoit la pensée d'Alain Supiot, en tant que notion et sens : en tant que substitut à la primauté de la Loi, à cet héritage que nous léguèrent les Grecs Anciens.

Dans ses cours et son ouvrage, Alain Supiot retrace l'histoire de la mise en place progressive d'une technocratie, incompatible avec des notions telles que la souveraineté et la démocratie. Pour Pythagore, la Loi avait pour but d'établir une certaine harmonie au sein de la société, une harmonie nullement différente de l'harmonie musicale qui pouvait être décrite, grâce aux mathématiques, par les rapports entre les longueurs des cordes des instruments de musique. D'ailleurs, du point de vue étymologique, le terme

^{**} Aux éditions Fayard, dans la collection Poids et mesures du monde, intitulé *La Gouvernance par les nombres*. Cours au Collège de France (2012-2014).

« accord », si familier au droit, est lié à la notion d'ordre mathématique et musical propre aux Pythagoriciens.

Avec l'avènement de la religion chrétienne, les mathématiques ont progressivement cessé d'être, à la manière des Grecs Anciens, un instrument de contemplation de la beauté de la Nature. Elles devinrent un instrument de contrôle et de maîtrise de celle-ci. Au Moyen-âge apparaît la comptabilité privée, une représentation quantifiée de la situation humaine qui, progressivement, acquit une valeur légale. À partir du 18^e siècle, apparaît l'idée de façonner une « machine à gouverner » qui, grâce aux mathématiques et à la statistique, serait en mesure de faire de la société entière un objet d'observation, de mesure et de quantification. Toutefois, les motifs qui ont amené la société à mettre en place la gouvernance par les nombres émergèrent, en trois étapes, au cours du 20^e siècle :

1) À la première guerre mondiale, le taylorisme et ses méthodes scientifiques gagnèrent du terrain dans l'entreprise consistant à maximiser les pertes en ressources de l'ennemi, c'est-à-dire, à tuer le plus d'êtres humains possible. La Grande Guerre montra l'efficacité redoutable des méthodes de gestion appliquées et sonna le coup d'envoi de leur extension, à l'entre-deux-guerres, à plusieurs champs de la société.

2) Avec le *Gosplan* de l'Union soviétique, où tous les besoins de la population et du territoire concerné furent calculés et glissés dans des données chiffrées, pour servir de boussole à l'établissement des directives administratives qui étaient destinées à toutes les unités de production, aussi petites qu'elles fussent. Pour Alain Supiot, ce mode de gouvernance de la société fut à l'origine de l'effondrement de l'URSS.

3) Par l'ultralibéralisme ou l'anarchocapitalisme contemporain (ce sont les mots d'Alain Supiot), qui place clairement la Loi sous l'égide du calcul économique, en se conformant aux suggestions issues des théories élaborées par la célèbre école de Chicago, telles que la théorie des jeux, le dilemme du prisonnier, ou la théorie de l'agence.

À l'ère de l'ultralibéralisme, la matrice de la gouvernance des sociétés par les nombres est, évidemment, l'entreprise. La généralisation de la technique du management par les objectifs introduit les Nombres jusqu'à la place qu'occupe le travailleur dans la chaîne de production. Du fait de sa longue carrière dans l'étude du droit social et du travail, Alain Supiot est le spécialiste par excellence légitimé à juger le phénomène. Le management par objectifs est le paradigme dominant de l'organisation scientifique du travail. Au lieu d'être assujéti au respect de règles définissant ses devoirs par avance, le travailleur est associé à la réalisation d'objectifs quantifiés, afin de rendre mesurable la performance du travail. L'autocontrôle que cela entraîne pour le travailleur produit de nouveaux liens d'allégeance, fondés sur la programmation de l'existence humaine en vue de la réalisation des objectifs de l'organisation. L'on assiste à la consécration d'un nouveau paradigme de lien de droit. L'assujettissement du

travailleur aux objectifs de l'entreprise et le contrôle multiforme qui s'exerce sur lui (l'autocontrôle et le contrôle externe), s'accomplissent en échange d'une certaine autonomie qui lui est concédée, d'une certaine protection qui lui est accordée. Cela permet de promouvoir aussi bien les nouvelles formes de relations individuelles de travail (salarié ou indépendant), que les nouvelles formes d'organisation des entreprises (en chaînes de production et en réseaux), ainsi que les nouvelles formes d'inféodation de certains États, via leur adhésion volontaire à des traités internationaux inégaux ou à de plans d'ajustement structurel qui les privent d'une partie de leur souveraineté. Au lieu d'être peuplée de sujets agissant librement régis par la Loi, commune pour tous et fixant les responsabilités de chacun, la scène juridique accueille des sujets qui souscrivent à de liens d'allégeance de formes multiples.

Pour Alain Supiot, le modèle de gestion de l'entreprise, fondé sur la théorie cybernétique, l'informatique et la numérisation, est transposé et imprègne l'ensemble de la société. La gouvernance des individus n'est plus dominée par l'idée de l'ordre, de la soumission mécanique à la loi ; l'espèce humaine elle-même déchoit au rang d'accessoire d'un mécanisme de communication gigantesque, d'un ordinateur qui finit par occuper l'ensemble de la société. Il s'agit d'une vision imaginaire du monde qui est promue par la cybernétique et qui implique la transformation profonde du mode de gouvernance et de réflexion sur les institutions. De moyen de vie en collectivité et de réalisation de l'harmonie économique, le droit est transformé en instrument d'une nouvelle harmonie fondée sur le calcul économique. S'alignant parfaitement sur le modèle de la planification soviétique, l'ultralibéralisme a imprégné la conscience des gouvernants du monde entier de la nécessité pour la loi de s'inféoder aux calculs d'utilité. La loi devient pure marchandise. En tant que telle, comme tout produit, elle fait partie d'un marché mondial des normes juridiques. Le produit - la Loi - le plus favorable au marché augmente sa part des préférences des consommateurs. Le droit est privé de son autoréférentialité. Le champ est libre à la suzeraineté des Nombres.

Dans ses cours et son ouvrage portant sur la *Gouvernance par les Nombres*, Alain Supiot fait à maintes reprises allusion aux péripéties de l'Europe et, en particulier, de la Grèce.

Profondément convaincu que l'abandon pur et simple du projet européen marquera le retour triomphant des nationalismes et des populismes dans le Vieux Continent, Alain Supiot révèle et dénonce la capitulation inconditionnelle et malheureuse de l'Europe face au fétichisme des Nombres, qui introduit une rupture entre celle-ci et la Raison ainsi que tout contact avec l'économie réelle. Alors que, jusqu'il y a peu, elle était demeurée fidèle à l'objectif « d'égénération dans le progrès » inscrit dans le Traité de Rome de 1957, la Cour de justice de l'Union européenne, cette institution clef pour l'intégration européenne, s'emploie dorénavant à attiser la mise en concurrence des systèmes sociaux et fiscaux nationaux. Elle juge que la protection du pouvoir d'achat et de la paix sociale n'est pas un objectif aussi légitime que celui de la

protection de la libre prestation de services. Pour Alain Supiot, l'abandon par la Cour de justice des objectifs de justice sociale s'explique par les conditions d'adhésion des pays postcommunistes à l'Union : celle-ci aurait dû être pensée non en termes d'élargissement de l'Union mais de réunification de l'Europe, les anciens États membres s'engageant de contribuer généreusement à la modernisation des pays de l'Europe de l'Est et ces derniers acceptant, en retour, de ne pas pratiquer le dumping social et fiscal au sein du marché intérieur.

La pensée grecque ancienne amène Alain Supiot à mettre en avant l'aventure contemporaine de la Gouvernance de nos sociétés par les Nombres. Quand, dans le temps, je lui expliquai comme il me l'avait demandé les dispositions introduites par un texte de loi grec dans les relations de travail, il me confia combien il était triste de ne pas avoir accès à la « langue la plus philosophique du monde. » Dans la pensée de l'Antiquité grecque, il recherche le profond désir de régulation des relations de vie par le biais du calcul et de la géométrie. Le rêve des Pythagoriciens, d'ailleurs, n'était autre que celui d'identifier la clef de l'harmonie sociale dans les représentations mathématiques et les nombres. D'un autre côté, Alain Supiot se tient avec respect face à la tradition orthodoxe, spirituelle mais aussi politique. L'ignorance abyssale dont l'Europe fait preuve concernant les racines de l'attitude grecque au sein des institutions européennes, qui remontent à cette tradition, il la considère responsable des embûches dont est semé le chemin qu'empruntent, constamment, les relations gréco-européennes. À l'écoute de la tragédie grecque actuelle, de la faillite du pays et du pillage du travail et des revenus des citoyens par une élite politique, domestique et étrangère, sans scrupules, Alain Supiot déchiffre la situation en ces termes, qui méritent d'être cités tels quels : « Ce sont les États eux-mêmes, ces Sujets souverains par définition, que la gouvernance par les nombres métamorphose en 'sujets objectifs', n'agissant plus librement, mais réagissant à des signaux chiffrés. La mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel destinés à rétablir des équilibres budgétaires acte cette perte de souveraineté. A l'instar du travail dans une entreprise, le travail des nations, et notamment celui des pays de la zone euro, est soumis par ces programmes à une 'organisation scientifique' qui échappe au débat politique. Comme le montre l'expérience européenne de la Troïka, dès lors que l'on admet que gérer un pays et gérer une entreprise sont une seule et même chose, en cas de crise financière, il est non seulement concevable, mais indispensable de le placer sous la tutelle d'administrateurs judiciaires et de procéder à la liquidation de ses actifs, à défaut de pouvoir licencier ses habitants » ***.

Si, selon le mot célèbre de Hegel (dans la Préface à sa Philosophie du Droit), la tâche de la philosophie consiste à saisir son temps par la pensée (*Philosophie ist ihre Zeit, in Gedanken erfaßt*), c'est à Alain Supiot que revient le mérite d'avoir accompli cette mission pour notre époque. Le Gouvernance par les Nombres est le principe qui

*** Voir *La Gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, op.cit., p. 260.

gouverne, secrètement, notre époque, nos existences. Tout comme Marx qui voulait obstinément déchiffrer le « hiéroglyphe » de la valeur capitaliste, Alain Supiot veut faire la lumière sur la logique qui anime l’ultralibéralisme d’aujourd’hui, tel qu’il se déploie sous l’égide de la mondialisation. Il décrypte les mécanismes juridiques et économiques qui ont permis à cette tyrannie des chiffres de s’imposer, tantôt insidieusement, tantôt par coup de force. Dans tous les cas, c’est cela, notre époque ! Si l’on veut y remédier, si l’on veut y échapper, il faut le faire en connaissant et en apprenant. Il serait également bon de le faire après avoir attentivement lu Alain Supiot !

Thessalonique le 3 mai 2017